

L'Avenir

LE NUMÉRO

5

CENTIMES



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :

Les annonces... à 1 fr.
... à 2 fr.
... à 3 fr.
... à 4 fr.

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

10, Cour de la Liberté, 10
LYON

ABONNEMENTS :

Les abonnements... à 1 fr.
... à 2 fr.
... à 3 fr.
... à 4 fr.

PROCHAINEMENT

L'Avenir de Lyon

PARAITRA EN

GRAND FORMAT

LA MISE EN ACCUSATION

Quarante-trois millions sept cent mille francs ont été votés hier par la bonne assemblée de M. Jules Ferry. Cette somme énorme que les contribuables vont être obligés de payer pendant que le chômage couche autour de lui des familles entières, dans les affres d'une lente et cruelle agonie, l'agonie de la faim et du froid, pendant que notre agriculture traverse une crise dont le ministère a une responsabilité personnelle, la guerre de Chine continue à faucher là-bas l'élite de notre armée, l'espoir de la France!

Ministres de malheur, cette somme sera gaspillée par vous comme vous avez gaspillé celles que vous avez arrachées de nos poches, pendant que vous, vos familles, vos commensaux, vos parents, vos compères, vous vous enrichissez au su et au vu de la nation tout entière, dans les tourmentes de la guerre criminelle et sans issue, dans les conventions scélérates, dans des opérations de bourse provoquées par vos manœuvres; pendant ce temps le pays s'appauvrit et nous marchons à ce déficit qui commence par des millions incalculables et qui ne s'arrêtera qu'à un chiffre dont il est impossible de prévoir la quotité si la nation ne se débarrasse encore entre vos mains inhabiles le sort de sa destinée.

Pour servir vos intérêts, vous avez foulé aux pieds l'honneur et la dignité de la France, vous lui avez demandé des sacrifices au-dessus de ses forces, vous avez fait égorger sa plus ardente jeunesse, vous avez jeté à pelletées toujours pleines l'argent gagné par les contribuables dans ce gouffre avide du fleuve Rouge.

Et, pour vous sortir de cet affreux guépier, vous vous y êtes enfoncé davantage en faisant avec Bismarck une alliance occulte.

Brouillés ou peu s'en faut avec l'Angleterre, vous vous êtes appuyés sur votre ennemi d'hier qui sera encore votre ennemi demain. Supposez que l'Allemagne se tourne à l'occasion contre nous, que devient votre expédition chinoise?

Que pourrait le vaste empire de l'Extrême Orient soutenu à la fois par l'Angleterre et la Prusse. Vous avez mis, criminels ministres, la politique française dans la main de Von Bismarck au moment où les plus graves événements se passent en Europe et en Chine.

Alors Chauvins téméraires ou idiots, vous avez porté sur la France de Jemmapes et de Valmy une main suant la trahison et vous venez aujourd'hui nous parler de sacrifices nouveaux.

La République devant être un gouvernement d'économies, devient entre vos mains crochues un gouvernement de gaspillage et de dilapidations honteuses.

Les dépenses affectées à l'administration du pays représentent une somme DE 428 MILLIONS, alors que le commerce chôme, alors que l'ouvrier est sans gîte et

sans pain, alors que la peste vient de faire des ravages inouïs, alors que la famine se dresse de toute part, alors que l'industrie ferme impitoyablement ses portes à l'artisan sans ressources.

Des sommes énormes auront été gaspillées, le sang français aura versé pour un résultat nul, nul pour le pays, alors que les bénéfices de cette folle équipée auront crevé la profondeur de vos poches. Et vous demandez encore un crédit nouveau? mais les voraces de la Croix-Rousse ont été fusillés pour moins que cela; mais le ministère Polignac a été mis en accusation pour moins que cela.

Mais vous faites mourir les nôtres dans les cachots de l'Etat pour moins que cela.

Et vous souriez à vos bancs quand l'anathème éreinte vos têtes homicides.

Ce n'est pas sur ce banc-là que vous devriez être assis...

Le ministère du 16 mai 1877 n'a pu être mis en accusation, malgré les conclusions énergiques en ce sens du rapport de M. Brisson lui-même, qui avait été chargé des fonctions de rapporteur de la commission nommée par la Chambre de 1876 pour examiner s'il y avait lieu de décréter la mise en accusation des Broglie et des Fourtou du cabinet.

On a seulement flétri ces forbans, ils ne s'en portent pas plus mal, ils sont aujourd'hui arrogants plus qu'hier et ce fâcheux précédent alimente votre audace.

Vous vous retrancherez derrière l'odieuse de ce vote et vous puisez dans cette punition doucereuse un bénéfice de circonstances atténuantes.

On dirait que les opportunistes d'alors avaient prévu l'avenir et qu'ils avaient voulu à dessein créer ce criminel précédent.

Oh! M. Ferry, avec les mamelucks qui vous entourent et vous protègent de leurs votes, vous pouvez sortir de l'impasse où vos folies vous ont acculé, mais il faut compter cependant avec ce grand justicier qui se nomme le Peuple.

C'est avec lui qu'il faudra un jour régler les comptes en litige.

J.-B.-A. PAGES.

De tant d'indignité qu'on vous fait et que les bestes mêmes n'endureraient point, ô travailleurs, vous pouvez vous débarrasser, si vous essayez seulement de le vouloir faire.

Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres.

LA BOETIE

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Les Croiseurs chinois — Les Prétentions de la Chine

La question du blocus de Formose a été réglée avec le cabinet anglais, à la satisfaction de la France, par l'adoption d'un *modus vivendi* applicable également au blocus de Formose.

Le Foreign-Office ne fera pas de déclaration de neutralité, considérant que le blocus est limité à Formose; mais il fait les réserves les plus expresses sur la théorie du blocus pacifique et de l'état de représailles.

Mouvements de la Flotte chinoise
Les croiseurs chinois doivent partir dans deux jours pour une destination inconnue.

Plusieurs Allemands sont à bord de ces bâtiments. Trois navires chinois ont été rencontrés hier, faisant route vers le Sud.

On ignore s'ils se rendent à Fou-Tcheou ou à Formose.

Les Amiraux

Une dépêche de Hong-Kong au Times annonce l'arrivée dans ce port de l'amiral Depa-gna et la présence à Ke-Lung de l'amiral Laspès.

La guerre aux missionnaires

Les Missions catholiques publient également une lettre écrite de Hong-Kong, le 1^{er} octobre, par un missionnaire qui a été chassé de la province de Canton.

Cette lettre dit que le vice-roi de Canton a expulsé tous les commerçants français, ainsi que les missionnaires.

Toutes les chapelles ont été fermées, et un grand nombre détruites après avoir été livrées au pillage.

Des villages chrétiens ont été entièrement rasés dans le voisinage de Canton et dans l'Est de la province.

Les chrétiens qui habitaient l'Ouest de la province ont fui dans la direction du Tonkin.

Une lettre de Shanghai, en date du 15 octobre, annonce que le nord est tranquille.

Les autorités chinoises pressent le départ des missionnaires du Tche-Kiang.

Toutes les maisons européennes de Wenchou qui étaient au nombre d'une dizaine, ont été brûlées.

Un communiqué chinois

La Pall Mall Gazette publie, ce soir, un communiqué de la légation de Chine, annonçant que Li-Pong-Pao ne remplit plus aucune mission diplomatique.

Il avait été primitivement chargé de conduire en Europe des jeunes gens qui venaient y faire leur éducation militaire, et de contracter des marchés pour la construction de navires et la fourniture de matériel pour la marine chinoise. Il a simplement rempli à Berlin un intérim auquel a mis fin l'arrivée du nouveau titulaire et a repris depuis les fonctions pour lesquelles il a été envoyé en Europe. Il retournera bientôt en Chine.

Le journal anglo-chinois ajoute que les prétendues sympathies de Li-Pong-Pao pour la France ont été absolument étrangères au changement qui s'est produit dans sa situation officielle.

BRUITS DE DÉMISSION

Le bruit de la démission de Peyron le Marin a couru, hier, dans les couloirs de la Chambre.

On assurait que le ministre de la marine, qui s'est vu dans l'obligation d'assumer une grande partie de la responsabilité de l'aventure tonkinoise, après avoir déclaré si souvent qu'il n'obéissait qu'à Ferry, saisirait la première occasion pour se retirer.

Cette nouvelle demande confirmation; Ferry, Peyron et Campenon ne font, en effet, qu'une même tête dans un seul bonnet — et quelle tête!

Informations

Berlin. — Dans la séance d'aujourd'hui du Reichstag, au cours de la discussion du budget, M. Burchardt, secrétaire du Trésor, a reconnu que l'état des finances n'était pas satisfaisant.

M. Burchardt a déclaré, en outre, qu'il ne savait pas si le gouvernement, après avoir vu plusieurs projets d'impôts repoussés par le Parlement, en présenterait maintenant de nouveaux.

Il a terminé en disant que, toute réduction du budget étant impossible, il était nécessaire de procéder sérieusement à la réforme des impôts.

— Le Morning Post de ce matin dit que l'Allemagne et la France se sont entendues au sujet de la question d'Egypte. Cette entente serait dirigée contre l'Angleterre.

— Une dépêche de Berlin annonce que la question du Niger sera prochainement soulevée à la Conférence, et que la France proposera probablement qu'un contrôle international soit établi sur une partie de ce fleuve. L'Allemagne se tiendrait sur la réserve.

— C'est le 12 décembre que reviendra devant la cour suprême de Leipzig le procès en séparation du grand-duc de Hesse et de Mme de Kolémine.

— La Gazette de la Croix combat les insinuations de certains journaux, qui, dans le fait que l'Allemagne a demandé d'être représentée dans la commission de la Dette égyptienne, voit une nouvelle mesure destinée à séparer davantage la France et l'Angleterre.

— Dimanche dernier, les électeurs du canton de Moirans étaient convoqués à l'effet d'élire leur représentant au conseil d'arrondissement.

L'élection n'a pu avoir lieu, aucun électeur ne s'étant présenté au scrutin.

— M. Andrieux fera paraître dans les premiers jours de décembre son journal la Ligue.

— Dans une conversation qu'il a eue avec un rédacteur du Figaro, M. Andrieux annonce qu'il fera une guerre acharnée et sans merci au cabinet présidé par M. Jules Ferry.

— Les journaux signalant une légère agitation parmi les étudiants de Barcelone, de Saragosse, de Séville, de Valladolid, qui ont signé une adresse d'adhésion à leurs condisciples de Madrid.

L'Imperial avait annoncé que la Gaceta de Madrid avait publié un rapport du préfet de Madrid sur les récents incidents survenus entre les étudiants et la force armée, signalant 137 individus blessés ou contusionnés.

— La quarantaine imposée dans les lazarets de la frontière espagnole a été réduite à trois jours.

— M. Paul de Cassagnac a renoncé à adresser au ministre une question sur les agences de renseignements. Il s'est rendu, dans la matinée, chez M. Caméscasse pour lui demander d'empêcher l'exercice de cette industrie interlope.

M. Caméscasse lui a répondu que la législation ne lui permettait aucun moyen d'agir pour faire disparaître ces agences: il faudrait, lui a-t-il dit, voter une loi nouvelle.

— M. Fessous, chevalier de la Légion d'honneur, vient de mourir à la Garennas-Colombes, à l'âge de cent six ans.

Ce centenaire, après avoir été le compagnon d'armes du général Hoche, avait fait partie de l'expédition de Saint-Domingue, dont il était probablement le dernier survivant. Il s'est littéralement éteint de vieillesse, sans avoir jamais perdu l'usage de ses facultés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de L'AVENIR

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

LA SÉANCE

Si la salle était littéralement comble, hier, il n'en est pas de même aujourd'hui; le public paraît se fatiguer d'assister à des séances qui aboutissent toutes au même résultat: à la consolidation d'un ministère qui, pour l'honneur de la France, n'aurait jamais dû exister.

Ni les protestations d'une partie des députés indépendants, ni l'éloquence froide et mathématique de Clémenceau, pas plus que les chiffres cités par lui, avec tant de compétence, n'ont pu dessiller les yeux de cette majorité servile qui sacrifie tout à l'espoir que Ferry, président aux nouvelles élections, elle sera reçue.

Il faut donc, coûte que coûte, que Ferry reste au pouvoir.

Les Chinois, les Pavillons Noirs, les intérêts de la France, fadaïes que tout cela, ce qu'il

nous faut, c'est rester députés. Sauvons nos places, tel paraît être le cri de ralliement de nos bons opportunistes.

Aussi i faut les voir voter à l'ouverture de la séance l'ordre du jour déposé, hier, par les deux dirigeants de l'Union républicaine: Carnot et le gros Spuller.

C'est à l'œil et au doigt de l'ancien lieutenant de Gambetta que la majorité marche.

Nos lecteurs connaissent cet ordre du jour déposé par les amis de M. Jules Ferry. La première partie, portant que la Chambre persiste dans sa résolution d'assurer une pleine et entière exécution du traité de Tien-Tsin est votée par 379 voix contre 35 sur 414 votants.

Le scrutin public est ensuite ouvert sur la seconde partie, qui est adoptée par 282 voix contre 137 sur 469 votants.

L'ensemble est adopté par 302 voix contre 185 sur 481 votants.

Ferry et Waldeck, le pommadin et le garçon de café paraissent satisfaits; ils ont, en core une fois, abouti à leurs fins; la majorité leur a accordé hier les 57 millions demandés; aujourd'hui, par l'ordre du jour Sadi-Carnot, elle déclare qu'elle compte sur M. Ferry et ses complices pour mener l'affaire de la Chine à bon port. Allons, tant mieux, cela prouve une fois de plus qu'il n'y a pas que la ministre à changer; le peuple se chargera de cette besogne aux élections prochaines.

La Chambre, après avoir si bien terminé la discussion sur la demande des crédits reprend la discussion du budget.

Les bancs sont presque complètement dégarnis, les députés étant pour la plupart dans les couloirs, discutant les uns sur le cynisme révoltant dont Ferry a fait preuve, les autres sur l'affaire de Mme Clovis Hugues, de sorte que c'est devant les banquettes presque vides que l'honorable M. de Soubeyran critique les membres de la commission du budget.

M. de SOUBEYRAN s'attache à démontrer que la commission n'a pas réalisé les réformes projetées; il s'attache à prouver l'existence d'un déficit, et selon lui, un emprunt est indispensable.

La discussion générale est close.

Le Budget

Un amendement déposé par M. Jules Carret, député de la Savoie, au budget général, conclut à la suppression des dépenses secrètes de la sûreté publique (2 millions).

M. Marion a fait distribuer un amendement au budget des recettes qui est ainsi conçu :

« L'impôt sur la grande vitesse sera diminué de moitié à partir du 1^{er} juillet 1885. En compensation, à partir du 1^{er} juillet 1885 et pour les six derniers mois de l'année, il sera établi un impôt de 0 fr. 25 c. 0/10 sur les revenus de toute nature. »

L'assiette et le mode de perception de cet impôt de 0 fr. 25 c. 0/10 par cent francs de revenu, seront réglés par une loi.

L'AFFAIRE CLOVIS HUGUES

On n'a pas oublié l'odieuse affaire de chanteuse dont avait été victime, l'année dernière, Mme Clovis Hugues, la jeune femme du député poète de Marseille.

Une Mme Lenormand, morte aujourd'hui, ayant eu besoin de prouver que son mari avait des maîtresses. Pour obtenir un jugement de

séparation, avait eu recours à une sorte d'agence Tricoche et Cacolet, dont un nommé Morin était le principal employé.

L'agent d'affaire avait accumulé des renseignements falsifiés, produit toute une série de faux témoignages et ourragement calomnié plusieurs femmes honorables, entre autres Mme Clovis Hugues.

Morin fut, de ce chef, condamné à deux ans de prison, sur la plainte de Mme Clovis Hugues, au mois de septembre 1883, et ce jugement avait été confirmé dernièrement par défaut. Hier, l'affaire revenait devant la cour, ledit Morin ayant formé opposition à l'arrêt. Le renvoi a été prononcé sur la demande de l'avocat de Morin.

Morin avait quitté la salle d'audience aussitôt, et il venait à peine de descendre le petit escalier de la chambre des appels correctionnels, quand Mme Clovis Hugues, qui le suivait à une courte distance, tirant de dessous le manteau qu'elle portait un revolver, tira cinq balles sur son détracteur.

Ce drame s'est passé si rapidement que ni M. Clovis Hugues ni M. Gatineau n'ont eu le temps d'intervenir. Cinq balles ont atteint la victime : quatre l'ont frappée à la nuque et une cinquième a dû traverser le cou et est allée s'aplatir sur le mur où on a retrouvé sa trace.

Morin est tombé la face contre terre. Une énorme flaque de sang a immédiatement rougi les dalles blanches de la salle des Pas-Perdus et s'est répandue autour de la victime inanimée.

Pendant ce temps, M. Clovis Hugues, très surexcité, et faisant des gestes désordonnés, se précipitait au cou de sa femme et lui disait :

— Je te félicite, mon ange, tu as bien fait !

On peut juger de l'émotion provoquée par cet événement.

Un agent de la sûreté en bourgeois, nommé Lassere, qui passait dans la salle, se précipita sur madame Clovis Hugues pour l'arrêter.

— Ce n'est pas la peine, lui dit-elle, je suis prête à vous suivre.

Le gardien de la paix Guillou, qui était également intervenu, prit des mains de madame Clovis Hugues son revolver encore fumant, et elle fut conduite au cabinet de M. Kuehn, chef de la sûreté.

Le même gardien Guillou, qui avait désarmé madame Clovis Hugues, escorté du maréchal des logis de gendarmerie, s'avança vers le jeune député de Marseille et voulut l'arrêter :

— Je suis inviolable comme représentant du peuple, s'écrie M. Clovis Hugues, et en m'arrêtant vous violez la Constitution.

Le gardien de la paix, qui se trouvait en présence d'un flagrant délit, ne tint aucun compte de cette observation et remit M. Clovis Hugues entre les mains des gendarmes qui le conduisirent chez M. Dhers, commissaire de police de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont les bureaux se trouvent en face de la Permanence.

M. Gatineau avait tenu à accompagner son client, et resta avec lui au commissariat.

Pendant ce temps, le docteur Collardron, médecin-adjoint du dispensaire de la préfecture de police, appelé en toute hâte, prodigua les premiers soins à la victime.

Au bout de quelques instants, Morin reprit connaissance.

Le docteur fit un premier pansement, puis il ordonna le transport du blessé à l'Hôtel-Dieu.

A deux heures de l'après-midi, M. Bouchez, procureur de la République, M. Athalin, juge d'instruction et M. Kuehn, se sont rendus à l'Hôtel-Dieu pour interroger Morin, mais il a été impossible de lui faire prononcer la moindre parole.

En sortant de l'hôpital, les magistrats sont retournés dans le cabinet de M. Kuehn et

ont procédé à l'interrogatoire de madame Clovis Hugues.

Les faits étaient avérés, l'interrogatoire n'a porté que sur la préméditation, que madame Clovis Hugues a avouée immédiatement.

— Cet homme m'a trop fait souffrir pendant deux ans, il fallait que ça finisse, a dit madame Clovis Hugues à M. Athalin.

Les magistrats se sont retirés et se sont rendus au commissariat de M. Dhers pour obtenir des renseignements de M. Clovis Hugues.

Le jeune député de Marseille, tout en approuvant la conduite de sa femme, a déchargé sa responsabilité et a affirmé qu'il n'était pas du tout au courant de ses projets.

Après quelques instants d'interrogatoire, M. Clovis Hugues a été remis en liberté.

M. Kuehn a conduit Mme Clovis Hugues à St-Lazare, où elle a été placée dans une chambre spéciale.

On avait même offert à M. Clovis Hugues d'accompagner sa femme, mais il a répondu :

— Non, je ne veux pas qu'on puisse dire qu'on accorde à ma femme des faveurs spéciales parce que je suis député.

A la Chambre, l'impression était très favorable à la pauvre femme qui s'est fait ainsi terriblement justice.

— Elle a bien fait ! a dit Anatole de la Forge.

Quant à Casagnac, il était indigné. Demain il va poser une question sur les agents d'affaires.

Et il disait tout haut :

« Cette femme est une héroïne. Il faut que sans distinction de parti toute la presse la soutienne, la défende, la fasse acquitter. »

Nous l'espérons bien. D'ailleurs, quel homme aurait le courage de condamner cette femme qui a vengé son honneur ?

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

sous la République opportuniste

SÉQUESTRATION

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de nos articles.

Notre numéro de demain contiendra de curieuses révélations sur les mesures prises dans l'établissement Binet pour que la lumière ne soit pas faite. Ces braves gens ne se doutent guère que, fort heureusement, nos précautions sont prises et que, quoi qu'ils fassent, nous savons et nous saurons toujours ce qui se passe dans cette Bastille moderne qu'on nomme, par dérision sans doute, la maison de santé Binet.

ACTUALITÉS

Le sacre de M. Péronne, évêque de Beauvais, aura lieu le 8 décembre dans la cathédrale de Soissons, dont le prélat était depuis longtemps chanoine.

Heureux M. Péronne, on est dans le cas de lui faire de la musique de Soissons. Bon vent, monsieur.

La fortune du duc de Brunswick, dont M. Windthorst a pris possession au nom du duc de Cumberland, s'élève à neuf millions de marks.

Et dire qu'à côté de cette montagne de marks il y a de pauvres diables qui claquent de faim.

Une dépêche d'Oldham annonce que l'on a tenté de faire sauter hier soir, à six heures, l'hôtel de ville de Roystons, au moyen d'une boîte contenant une substance explosive.

Les auteurs de cet attentat sont inconnus. Ah ! M. Perraudin, si vous aviez été à Roystons, vous auriez bien...; mais non, je ne dis pas le reste.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dit que M. Ferry s'est montré un habile tacticien en assumant une part de la responsabilité de la situation au Tonkin, afin de réserver à la Chambre l'autre partie et en établissant, de cette façon, une solidarité entre le cabinet et le Parlement.

Dans cette comédie, c'est Bismark qui est le souffleur, j'ai vu la pointe de son casque.

M. Rotelli, délégué apostolique, a visité le nouveau patriarche grec.

Ce dernier lui a rendu sa visite, fait unique jusqu'à ce jour.

L'union des Eglises en attendant la désunion des Eglises et de l'Etat.

On signale une insurrection d'esclaves dans les provinces brésiliennes.

Encore des misérables qui ne sont pas contents.

Et Pottery n'était pas là avec ses zouaves du casse-tête.

PETIT-POUCET.

INDEMNITÉ DE DÉPLACEMENT

AUX INSTITUTEURS

M. Bontoux, à l'occasion de la discussion du budget, doit demander à la Chambre de voter un amendement, déjà adopté par la commission du budget, et qui tend à faire allouer une indemnité de déplacement aux instituteurs.

Cette indemnité, qui s'élèverait à 500,000 francs, serait compensée par la suppression de la subvention accordée aux théâtres subventionnés que le député de Sisteron juge absolument déplacée en l'état actuel des finances.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Lundi, à trois heures du matin, un incendie a éclaté dans la salle du restaurant du théâtre Thalia, à Stettin.

En un quart d'heure, tout le théâtre était en feu.

Les artistes qui y étaient logés se sont enfuies dans les costumes les plus primitifs. Il ne reste du théâtre que les murs. Rien n'a pu être sauvé, ni la bibliothèque, ni les costumes, ni les décors.

TURQUIE. — Suivant une dépêche de Varna, adressée à l'Agence Havas, la Porte aurait l'intention de protester contre l'occupation française de Tadjourah.

La Porte négocie un emprunt de cent mille livres avec la Banque ottomane pour payer une partie de la solde des troupes turques.

EGYPTE. — Une dépêche du Caire, publiée par le Standard, dit que la question de la vente des canons Krupp aurait été discutée en conseil des ministres, et qu'on chercherait à arriver à un arrangement avec l'acheteur.

LEUILLETON DE L'AVENIR (67)

LE COUNIN DU DIABLE

Par GORTRAN BORYS

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite).

— Ou demain au plus tard. C'est pour-quoi j'aurais besoin d'une monture vigou-reuse... et pas trop chère, ajouta le vicomte avec un sourire, la fortune ne m'ayant point admis au nombre de ses privilégiés.

Don Diaz, fort content de se débarrasser d'un cheval qui allait lui devenir inutile, répondit gracieusement :

— Si Lucifer vous agréa, mon gentil-homme, prenez-le.

— Merci, monsieur. A quel prix l'esti-mez-vous ?

— Votre prix sera le mien.

— Vous semble-t-il que vingt-cinq ou trente pistoles...

— Va pour trente pistoles.

— Les voici.

Et maintenant, monsieur, reprit M. de Morlac lorsqu'il eut soldé son acquisition, me ferez-vous cet honneur de partager mon modeste dîner?... J'ai mis l'auberge au pillage; à défaut de mets exquis, nous au-rons du vin passable.

— Mille grâce, monsieur le vicomte. Un autre engagement me lie, et j'ai le vif re-gret d'avoir à vous quitter sur-le-champ.

Diégo Diaz mentait. Il était entré à l'au-berge avec l'intention formelle d'y dîner. Mais il se sentait incapable de supporter d'avantage la présence d'un homme qui était le portrait vivant de Lelio, et dont chaque geste, chaque coup d'œil, chaque intonation de voix lui piquait le cœur comme un coup d'épingle.

Les deux hommes prirent donc congé l'un de l'autre et se séparèrent avec force civilités, Florestan pour aller se mettre à table, l'hidalgo pour vaguer au hasard.

VI

OU LE VICOMTE FLORESTAN COMMENCE A SE DÉSENNUYER

C'était un gentilhomme fort ennemi de la solitude, que le vicomte Florestan de Morlac.

Aussi ne se fit-il pas faute de pester contre cet inconnu qu'il avait daigné invi-

ter à dîner, et qui avait eu l'impertinence de refuser son invitation.

Forcé de dîner seul, il mangea du bout des dents et s'arrangea pour faire durer son dîner le plus longtemps possible.

Ainsi qu'il l'avait dit à don Diaz, le vi-comte avait à parler à l'hôtelier du Pot-d'Etain, lequel hôtelier, festinant lui-même chez un ami, ne se pressait nulle-ment de rentrer.

C'est pourquoi, une fois son dîner fini, le jeune Français tua le temps de différentes manières.

D'abord, il examina son acquisition, fit trotter Lucifer, lui regarda les gencives, lui inspecta les yeux et lui palpa les ge-noux.

Puis, blasé sur cette distraction, il ren-tra dans la salle basse. Il tambourina sur la table, il compta les solives du plafond, il dessina des arabesques, avec le fourreau de sa rapière, sur le sable jaune et fin qui re-couvrait le plancher.

Ces divertissements épuisés, le vicomte se posta sur le pas de la porte, espérant trouver à rire dans la mine des passants ou le minois des passantes.

Mais, outre que personne ne passait, la perspective du dehors engageait peu à la ilânerie.

Car, il faut l'avouer, le cabaret du Pot-d'Etain n'était pas sis en un quartier aris-

toatique. Ses derrières plongeait dans les boues de l'Escaut et sa façade regar-dait la rue de l'Echaudoir, rue étroite, hu-mide, fangeuse même au mois de juin et presque uniquement habitée par des fri-piers et des marchands de poissons.

Or, quoique leurs boutiques fussent closes en l'honneur du dimanche, ce voisi-nage se faisait si cruellement sentir, que le vicomte tourna sur ses talons au plus vite et rentra encore plus vite en se bou-chant le nez.

Il patienta une demi-heure encore. Ce fut tout ce qu'il put faire. Et tout d'un coup, frappant des deux poings contre la table, il éclata en une formidable série de jurons qui, pour être français, n'en ronflèrent pa-moins de façon sup rieure.

Attiré par cet ouragan, Gilles accourut. — Ventrebleu !... lui cria M. de Morlac, ton patron se moque-t-il de moi ?

— Comment le pourrait-il ? opina le pa-lefrenier, il ignore que vo s l'attendez...

— Hé ! pardieu, il ignore même que j'existe.

— Dame ! alors...

— Mais, jusqu'à quand prolongera-t-il son interminable dîner ?

— On ne peut pas savoir, monsieur. Soyons justes. Il n'y a guère que trois heures que maître Cochef est à table...

(A suivre.)

ANGLETERRE. Hier matin, une explosion s'est produite à l'Hôtel-de-Ville de Royton. La substance explosive, probablement de la nitrate, avait été placée sous la fenêtre du bureau des clercs avec une mèche allumée. Personne n'a été atteint, mais les dégâts sont considérables.

AUTRICHE-HONGRIE. Depuis quel temps, on a signalé à Vienne des cas nommeux d'hydrophobie. Pendant les dernières semaines, il a été constaté quatre vingt cas, dont onze suivis de mort.

LUXEMBOURG. Le gouvernement luxembourgeois vient de faire remettre des récompenses aux artistes français qui ont exécuté, avec le succès qu'on sait, la statue de Guillaume II, roi des Pays-Bas récemment inaugurée.

MM. Mercier, sculpteur, et Ginain, architecte, sont nommés commandeurs de la Couronne de Chêne. Le collaborateur de M. Mercier, pour le cheval de la statue, M. Peter, est nommé chevalier du même ordre, ainsi que M. Renon, fondeur.

ITALIE. On mande du Caire à la *Wiener Allgemeine Zeitung* que l'Italie vient de prendre possession du port de Zulu, situé au sud de la colonie d'Assab.

UN COLLEGE GENANT

Le président du conseil manifeste hautement son mécontentement à l'égard du ministre de la guerre, celui-ci ayant cru devoir dégager sa responsabilité dans l'expédition du Tonkin et laissant tout le poids des fautes qui ont été commises à son collègue de la marine, ou plutôt à M. Jules Ferry, qui n'a cessé d'embrouiller les opérations. Si le président du conseil n'avait pas certains ménagements à garder envers le général Campon, il y a déjà longtemps qu'il se serait débarrassé de son collègue.

DERNIERE HEURE

20 h. s. — Hier, le grand conseil vaudois, prenant satisfaction aux vœux de 6,000 pétitionnaires, a décidé la suppression des entrepôts de vins à Roile.

Cette mesure intéresse tout particulièrement le commerce français, ces entrepôts étant destinés aux vins étrangers.

20 h. 30. — L'anarchiste Druelle, avec une quarantaine de personnes, a envahi hier les bureaux du *Cri du Peuple*, qui l'avait dénoncé comme un agent secret de la police; après une vive discussion, il fut convenu que Druelle comparaitrait devant un jury d'honneur.

21 h. — Une dépêche du Caire dit que la question de la vente des canons Krupp aurait été discutée hier en conseil des ministres et qu'on chercherait à arriver à un arrangement avec l'acheteur.

— Une nouvelle explosion de dynamite a eu lieu à Gagnières, près de Bessèges. Il n'y a eu de dégâts ni d'accidents de personnes; l'incendie est générale.

— De fortes secousses de tremblement de terre se sont fait sentir, la nuit dernière, à Lyon.

L'affaire du chemin de fer d'Alais au Rhône a été appelée aujourd'hui et renvoyée à huitaine.

Minuit. — Le *Times* apprend de Durban, en date du 27 novembre, que 10,000 fusils, de grandes quantités de munitions et quelques canons de campagne ont été débarqués à Madagascar et transportés dans l'intérieur de l'île.

— Le même journal apprend d'Alexandrie que Zobeir-Pacha a reçu l'ordre de se retirer à Alexandrie avec sa famille.

Le *Paris* dit que M. Gatineau a demandé la mise en liberté de Mme Clovis Hugues au juge d'instruction, qui a refusé.

Mme Hugues est placée dans une chambre de la prison Saint-Lazare, en compagnie de deux dames; elle a reçu aujourd'hui la visite de son père, de sa mère et de ses enfants.

— M. Laguerre voulait interpellier M. Waldeck-Rousseau sur la présence des agents de police dans les comités et les réunions anarchiques; mais le ministre lui a fait savoir qu'il n'acceptait aucune interpellation avant la fin de la discussion du budget.

— M. Mercier, reporter du *Cri du Peuple*, arrêté dimanche à la suite de la réunion de la salle Lévis, a été condamné à quinze jours de prison pour outrages aux agents.

Les anarchistes Druelle et Leboucher ont été arrêtés dans la matinée, à la suite des incidents de la salle Lévis.

— La question du blocus de Formose a été réglée avec le cabinet anglais, à la satisfaction de la France, par l'adoption d'un *modus vivendi* applicable seulement au blocus de Formose.

Le Foreign-Office ne fera pas de déclaration de neutralité, considérant que le blocus est limité à Formose; mais il fait les réserves les plus expresses sur la théorie du blocus pacifique et de l'état de représailles.

Le comte de Paris en Amérique

L'incident relatif au rôle joué par le comte de Paris pendant la guerre de sécession se complique. Un certain M. Whittier, général américain, paraît-il, ayant écrit aux journaux pour déclarer calomnieuse l'imputation d'avoir lâché pied portée contre le comte de Paris, un autre général américain M. Carroll-Tevis, répond que le fait exige des éclaircissements et les réclame des amis de la famille d'Orléans. En outre M. Tevis s'étant cru visé par un mot de la lettre de M. Whittier, a envoyé des témoins à son collègue, qui s'est empressé d'affirmer par écrit n'avoir pas eu l'intention d'offenser M. Tevis dans le document où il a pris, on ne sait pourquoi, la défense du comte de Paris.

MENUS PROPOS

Menginorum a une horreur profonde du duel. Dernièrement, il reçoit la visite de deux témoins :

— Vous avez insulté notre ami, disent-ils; il exige une réparation et vous laissez le choix des armes, du lieu et de l'heure.

Menginorum, d'abord très ému, se redresse soudain.

Et fièrement :

— Eh bien! messieurs, au fleuret, demain matin, à cinq heures, à New-York.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre

M. Bouffier préside. M. le maire est toujours absent, l'administration va mal, elle n'aurait pas mieux s'il y était, telle est la conclusion qu'en tirent les électeurs présents.

La séance n'a pas beaucoup d'intérêt si on la juge d'après les incidents ou discours, mais c'est une séance d'affaires.

On s'occupe de balançoires (sans jeu de mots) ces balançoires sont celles établies au Parc sur la pelouse. On en donne l'adjudication à M. Gipoulon, sur le rapport de M. Hemmel. Les balançoires seront réglées comme le balancier d'une pendule.

Après avoir adopté l'amélioration des abords du boulevard de l'Ecole normale, la création d'un ouvroir aux Brotteaux, le conseil adopte le legs Gasquet fait aux hospices et donne un avis défavorable à un autre legs du même aux petites sœurs des pauvres. Divers autres legs aux hospices et au bureau de bienfaisance sont encore adoptés.

On arrive au rapport concernant les cours municipaux de langues vivantes.

Une discussion s'engage à ce sujet.

Plusieurs conseillers municipaux affirment le contraire. Pendant ce temps, l'administration reste muette, si ce n'est que le commandant-adjoint Dubois, chargé du service de l'instruction publique, probablement parce qu'il a besoin de s'instruire, murmure quelques mots intelligibles qui n'avancent pas du tout la question.

Le citoyen Fichet rétablit la question sur son véritable terrain en citant l'administration de ces paroles : Il semble que vous êtes à un bout de la France et le Conseil municipal à l'autre. Quand l'on voit qu'à propos de cours qui devraient être ouverts depuis un mois, on en est encore à en discuter l'opportunité. Depuis six mois, ce dossier devrait nous être soumis, et aujourd'hui l'administration n'en connaît pas encore le premier mot.

On finit par adopter la proposition de M. Javot, qui consiste à voter les fonds nécessaires au paiement des professeurs jusqu'au 1^{er} janvier.

Quelques autres rapports sont encore adoptés.

La séance est levée à 10 heures 12.

Le Conseil décide qu'il se réunira mardi prochain, à 8 heures, en séance publique, pour clore la session ordinaire et discuter les vœux.

???

Nous avons publié, il y a deux jours, l'aveu fait in extremis par Ast, mort à Nouméa, par lequel ce condamné aurait déclaré être l'unique auteur de l'assassinat commis sur la personne du malheureux M. Gourbeyre de Villeurbanne.

Or, nous apprenons que Ast est décédé à Nouméa il y a plus d'un an déjà. Nous avons donc lieu d'être fort surpris de la nouvelle si tardive de cet aveu.

Quel intérêt pouvait-on bien avoir à donner cette nouvelle (?) plus d'un an après cet important aveu?

Ne serait-on pas tenté de croire qu'il y avait là un intérêt secret à sauvegarder.

A TRAVERS LYON

Voici les noms des députés de la région qui ont voté contre le projet de la demande

des crédits (16 millions) pour le Tonkin : MM. Beauquier, Bousquet, Boyer, Desmons, Pieyre, Gagneur, Marius Chavanne (Loire), Girodet, de Kergorlay, Maigne, Malartre, Audrieux, Brialou, Monteilhet, Carret, Gaillard (Vaucluse), Saint-Martin, Laguerre.

Tremblement de terre. — Une secousse de tremblement de terre a été ressentie à Lyon, avant-hier soir, vers onze heures et quart.

Les oscillations ont duré environ de quatre à cinq secondes, sans produire aucun accident.

Plusieurs objets ont été déplacés, chez M. Nagel, 13, rue Malesherbes, et dans les environs.

La maison de teinture de M. Cornillon a également été éprouvée.

Accidents. — Hier, à 5 heures du soir, le nommé Rey, pris subitement d'une crise nerveuse, est tombé chez M. Pannozzi, rue Vaubecour.

Après avoir reçu quelques soins, il a été reconduit à son domicile.

A 6 heures, le nommé Clara, ouvrier charpentier, est tombé d'une maison en construction, située rue des Missionnaires, 19.

Fort heureusement ses blessures offrent peu de gravité.

Il a été transporté à son domicile, rue de St-Cyr, 41.

Arrestations. — Les nommés Louis Montillot, Peyre, Michel, voituriers, ont été arrêtés pour vol de charbon à la gare de la Part-Dieu.

Ils avaient enfoui ce charbon sous le fumier qu'ils voituraient. Ce vol a été découvert par les employés de l'octroi.

Les voleurs ont déclaré que c'était la misère qui les avait poussés à commettre ce détournement.

— Le nommé François Cotaz, sablonnier, demeurant rue Duguesclin, 235, surpris à vendre des faux-cols dont il n'a pu indiquer la provenance, a été arrêté sous l'inculpation de vol. Il prétend avoir retiré ces objets du Rhône.

— Grégoire Russo, âgé de 49 ans, mécanicien, rue Molière, 165, a été arrêté sous l'inculpation d'attentat à la pudeur.

— Le nommé Charles Novel, porteur de pain chez M. Buffard, boulanger, rue Jean-de-Tourmes, 7, a été arrêté hier, pour vol d'une somme de 260 francs, au bénéfice d'un nommé Bayle, garçon boulanger.

LE CRIME DE LA RUE D'IVRY

COUR D'ASSISES DU RHONE

Dès huit heures du matin, une foule nombreuse, avide d'entendre les débats de cet émuant procès, avait envahi la salle des Pas-Perdus du palais de justice.

A neuf heures, la Cour entre en séance. M. Tallon, avocat-général, occupe le siège du ministère public.

Le président donne lecture de l'acte d'accusation et s'exprime ainsi :

Dans la nuit du 23 au 24 février, Simon Vernay était étranglé à l'aide d'une corde et assommé à coups de marteaux; le marteau et un pardessus moutonné bleu avaient été abandonnés par les assassins sur le lieu du crime.

On remarquait sur la porte d'entrée de nombreuses traces d'effraction, mais ces constatations, qui pouvaient sembler à première vue d'une grande importance, ne devaient pas faci-

FEUILLETON DE L'AVENIR (87)

LE PALEFRENIER

Par Henri ROCHEFORT
(Suite)

Une ennée désordonnée le prit ensuite de voir cette chambre qui représentait à ses yeux le paradis terrestre dont il avait été chassé, avant le péché, malheureusement. — Je m'y rendrai cette nuit, à l'heure habituelle, se dit-il. Elle n'y sera pas; toutefois, je m'imaginerai pendant un instant qu'elle va arriver. Je croirai entendre dans le corridor le frolement de sa robe. Cette erreur sera vite dissipée, mais j'en aurai joui un quart de minute. Dans ma situation, c'est déjà quelque chose. — Il en était à se fabriquer des rêves et à se compter comme un indigent qui, pour s'empêcher sa misère, ferait des traites sur la personne de Rothschild, bien qu'il sût mieux que personne à quel point elles seraient payées à l'échéance. Yvonne avait été tout près de répondre

aux sollicitations de Roderic : « oui, nous nous verrons cette nuit et les nuits suivantes. Mon indifférence pour M. Raoul d'Etrégnay n'a d'égale que mon amour pour toi. Je voulais te forcer à faire de moi ou ta femme ou une fille séduite par toi. Pardonne-moi, et ne songeons plus qu'à nous adorer. »

Mais, dans le triomphe de son innocent machiavélisme, elle le voyait si clairement s'affoler d'heure en heure qu'elle ne put se décider à perdre, en un moment d'enthousiasme, le fruit de manœuvres si habilement ourdies. Elle avait résisté à l'élan qui la poussait vers lui, et puisqu'elle avait essayé vainement d'agir sur sa raison, elle attendait tout de son désespoir.

Elle se coucha vers dix heures du soir, toute fière de son énergie, et en même temps toute émue à la pensée que si elle avait repoussé moins ironiquement le rendez-vous, elle aurait la perspective de serrer dans ses bras, à trois heures de là, l'homme pour qui elle vivait et à qui elle rapportait tous les mouvements de son âme comme toutes les palpitations de son pauvre cœur.

Tout en cherchant à obtenir ce vide du cerveau qui précède le sommeil, elle se répétait machinalement :

— Mon Dieu ! pourvu que je n'aie pas faibli. Le jour où il découvrirait que mes

dédains étaient simulés, il reprendrait tout son sang-froid.

Elle entendit sonner une heure, ne se doutant guère qu'à ce tintement nocturne, Roderic, irresponsable comme un somnambule, sortait de sa chambre et, entraîné par une sorte de puissance magnétique, descendait l'escalier, passait sous le hangar, traversait la cour et montait par le perron à la salle d'étude, plongée alors dans une obscurité qui le découragea.

— Si elle avait dû venir elle eût été là avant moi, pensa-t-il, car elle aurait compris qu'après sa réponse à mes actes de soumission, je ne serais pas assez fou pour l'attendre longtemps.

A deux heures cependant, il était encore accoudé sur la table où les enfants pressés d'aller jouer, avaient laissé leurs cahiers épars et leurs livres tout ouverts. Il avait allumé la lampe dont la mèche très basse donnait une flamme couverte qui rappelait « l'obscurité clarté » dont parle Corneille. Ses yeux égarés restaient fixés sur la porte où il semblait voir constamment apparaître Yvonne. Enfin il se leva, honteux de ce qu'il avait fait, et après une revue de la pièce, des meubles et des murailles autrefois témoins de son bonheur, il sortit pour regagner sa mansarde.

Mais le corridor qui menait à la chambre d'étude, aboutissait à la chambre à coucher

de mademoiselle de Curval. Au lieu de prendre à droite, il obliqua à gauche et marcha à pas sourds jusqu'à la porte derrière laquelle reposait la jeune fille. Il colla l'oreille à la serrure et crut l'entendre respirer. Ce sommeil calme l'exaspéra. Elle avait le courage et l'impudence de dormir, quand il n'avait, lui, pas même la force de veiller; quand il promenait, comme la nonne sanglante, dans tous les escaliers de l'hôtel son cœur déchiré. Il eut un mouvement pour pousser la porte, et constata qu'on l'avait fermée, au verrou sans doute, afin de se garantir contre toute entreprise malséante de sa part. Il se dit :

Yvonne s'enfermait tous les soirs. Il le savait. Cependant il lui en voulait particulièrement de s'être enfermée ce soir-là.

Puis, en songeant qu'à travers cette cloison si frêle il pouvait lui parler et qu'il dépendait d'elle de lui répondre, sa tête déménagea tout à fait. Il s'imagina percevoir le bruit d'une conversation et se forgea cette idée qu'elle n'était pas seule.

— Au fait ! Elle a bien passé des moitiés de nuit avec moi. Qui me prouve qu'elle n'en fait pas autant avec l'autre ?

Et sans discuter l'absurdité de ce soupçon, il frappa du poing contre le chambranle de la porte.

(A suivre)

l'œuvre de la justice ; bien au contraire, les experts commis à cet effet, ont considéré les traces d'effraction dont il s'agit, comme un simulacre destiné à égarer les recherches du magistrat instructeur.

L'huissier fait l'appel des témoins qui sont au nombre de trente.

Le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé.

Chapuzon, qui, pendant toute la durée de l'instruction, s'est renfermé dans les dénégations les plus absolues, continu le même système de défense.

Le président. — Chapuzon, vous êtes né en 1848 et vous avez 36 ans, vous avez été employé dans une maison de commerce du département de l'Ain, et renvoyé, je crois, pour indécence.

Chapuzon. — Non, Monsieur le président. Je vendais des marchandises pour mon compte, c'est à quoi il faut attribuer mon renvoi de cette maison (Hilarité).

Le président. — Vous avez aussi monté un commerce interlope. Vous vendiez les déchets de soie, puis vous avez cessé ce commerce pour prendre un atelier de tissage, et enfin en 1881 vous prenez un comptoir, c'était le rendez-vous des repris de justice et des femmes de mauvaise vie.

Le président. — Vous avez eu pour domestique la fille Bozonet ?

Chapuzon. — Non, Monsieur le président, j'ai bien gardé il est vrai à différentes reprises, mais au mois de mars je l'ai définitivement chassée.

Le président. — Du 13 février vous avez retiré chez vous cette fille soumise qui sortait de prison. Vous couchiez trois dans le même lit. Votre réputation est des plus détestables, l'instruction a établi que vous auriez recélé à différentes reprises des marchandises volées.

Un homme fréquentait votre établissement, c'est le nommé Vernay ; les causes qui ont amené sa mort, vous les connaissez.

Simon Vernay avait hérité récemment de sa mère d'une somme de quinze mille francs environ ; il avait touché quelques jours avant deux cents francs sur ses revenus ; il disait fréquemment à haute voix et en public que son argent était chez lui et qu'il ne le plaçait pas chez le banquier.

Chapuzon. — J'ignorais ce détail.
(A suivre.)

CIRQUE PLÈGE

Afin de satisfaire à de nombreuses demandes, M. Plège continuera à terminer ses représentations par la chasse Pampadour, qui obtient chaque soir un si légitime succès.

Dimanche, à 3 heures, matinée.

Cette représentation, où paraîtront tous les artistes, aura la même importance qu'à celle du soir, et toutes deux seront terminées par la chasse Pampadour.

Tribune libre

Syndicat professionnel des ouvriers apprentis de Lyon. — L'administration du syndicat informe la corporation qu'elle convoque pour dimanche le 30 courant MM. les patrons, à l'effet de leur présenter le règlement corporatif, adopté dans sa dernière réunion générale.

Pour l'administration :
Le secrétaire adjoint, Balmont.

Chambre syndicale des peintres en voiture. — Assemblée générale, samedi 29 novembre, à 8 heures du soir, chez le citoyen Gentard, rue Garibaldi, 108.

Le secrétaire, Cavallion.

Chambre syndicale des Chevaliers-Marcouinier de la ville de Lyon et de la banlieue. — Dimanche 30 novembre, de 2 à 4 heures du soir, chez Goutard, rue Garibaldi, 108, versement des cotisations mensuelles. Les sociétaires en retard sont priés de se mettre à jour.

On recevra les nouveaux adhérents.
Le Syndicat,

DEMANDES D'EMPLOIS

Un homme sérieux, 28 ans, excellentes références, demande comptabilité ou emploi aux écritures. Ecrire aux initiales A.-G.-M., rue Cuvier, 145.

Boulangerie ménagère de Villeurbanne banlieue est de Lyon

La commission heureuse et fière du succès obtenu informe ses nombreux adhérents que la constitution définitive de la Société est fixée au dimanche 30 novembre, à deux heures précises du soir, salle Vve Dru, café de l'Univers, place des Maisons-Neuves, Villeurbanne.

Pour faciliter aux consommateurs partisans de cette œuvre philanthropique l'accès de la Société, la commission les prévient qu'avant la réunion, c'est-à-dire une heure avant la séance, une commission spéciale recevra les adhérents retardataires.

Nota. — Le public est également prévenu qu'il ne reste qu'un chiffre restreint d'actions émises et que nul ne pourra assister à la réunion s'il n'est muni de ses titres de versement.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal des souscripteurs.
Vérification des comptes.
Nomination de l'administration de contrôle.
Constitution définitive de la Société.
Le secrétaire, Charles BEDIN.

Avis aux locataires expulsés pour cause de chômage

La commission du premier et quatrième arrondissement chargée de recevoir les réclamations des expulsés fait savoir aux intéressés qu'elle a dès maintenant un local assuré pendant la crise, rue Bodin, 3, chez Deville.

La commission reçoit tous les jours de trois à cinq heures du soir.

La commission invite ses membres, samedi 29 novembre, au siège de la commission.

Union des travailleurs de la Teinture lyonnaise et similaires. — Les adhérents de la section Saint-Clair sont invités à une réunion privée samedi soir, à huit heures, 3, grande rue Saint-Clair, 2^e montée, salle de la Chorale.

ORDRE DU JOUR :

Admission des nouveaux adhérents.
Formation de la section.
Les travailleurs qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre, en trouveront à l'entrée.

La Chambre syndicale des ouvriers plâtriers et peintres prévient MM. les adhérents que les cotisations mensuelles seront reçues le dimanche 30 novembre, au siège, avenue de Saxe, 242. Le trésorier se rendra, à cet effet, de 2 à 5 heures du soir au siège.

Le Secrétaire, BORN.

Tailleurs et seigneurs de pierre. — La Chambre syndicale prévient MM. les patrons et entrepreneurs qui auraient besoin d'ouvriers de s'adresser au nouveau siège social, place Raspail, 4.

Le président : J. BELLOT. Le secrétaire-adjoint : A. BÉDIEU.

Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens. — L'administration a l'honneur d'informer MM. les industriels, qui auraient besoin de bons chauffeurs, conducteurs ou ouvriers pour faire les réparations, qu'ils peuvent s'adresser au secrétaire, qui tient un registre pour les demandes et offres d'emplois.

Le secrétaire : JOUBLIN,
Rue Cuvier, 126.

Grand bal de la métallurgie.

La Commission exécutive informe les souscripteurs que leur bal annuel aura lieu le 6 décembre 1884, au palais de l'Alcazar.

Les personnes qui désireraient souscrire peuvent trouver des cartes aux adresses suivantes :

Messon, café de l'Union, place du Perron.
Giraud, cafetier, rue de la Charité, 66.
Fichet, comptoir du Cirque, rue Moncey.
Thermet, cafetier, cours Lafayette, angle de l'avenue de Saxe.

Deliquis, cafetier, quai de l'Archevêché.
Ferrer, rue de Séze, 4, comptoir de l'Etoile.
Merle, cafetier, place de l'Hôpital, 2, au siège de la Commission.

Ceux qui désireraient retirer des listes de souscriptions sont priés de venir les mardis, jeudis et samedis, de huit heures à dix heures du soir, et le dimanche, de deux heures à quatre heures, au siège de la Commission, place de l'Hôpital, 2.

Le secrétaire.

POLICES D'ASSURANCES

DE LA SOCIÉTÉ

L'AVENIR DES FAMILLES

délivré dans la journée du 28 novembre
par l'Avenir de Lyon
REMBOURSABLES A CENT FRANCS

Desbordes, r. Marignan, 19.
Sabby, c. Lafayette, 41.
Classard, r. des Deux Places.
Prost, r. Sébastien Gryphe, 103.
Brachet, r. de Sully, 85.
Vve Chapuis, r. Mazenod, 22.
Picou et, r. Cuvier, 22.
L. Poncet, r. Dequesne, 29.
R. Perrier, r. Montesquieu, 31.
Rosse-Platière, pl. Colbert, 4.
Theil er, à Saint-Genis-Laval.
Clavel, r. Sainte-Marguerite.
Cornely, r. Saint-Georges, 102.
Mme Cornely, r. Saint-Georges, 102.
H. Rostaing, r. de Flesselles, 12.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs
En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

29 Novembre 1884

BOURSE DE LYON

28 novembre 1884.

Accalmie complète aujourd'hui.

Les rentes plient légèrement ; les valeurs suivent d'un pas inégal, on attend.

Le succès prévu du ministère, considéré à bon droit comme une victoire de Pyrrhus, trouve le marché sans enthousiasme et le laisse comme il l'a trouvé.

Ce que sera la liquidation, on ne sait ; on pense cependant qu'elle se fera à peu près aux cours actuels.

Eh bien ! si nous avions en ce moment une position d'acheteur avec un léger bénéfice, nous réaliserions sans plus attendre, et il est probable que les faits nous démontreraient sous peu que nous aurions fait sagement.

3 0/0 78 85.

4 1/2 0/0 108 57 calme.

Italiani indécis 97 65.

Unifiée faible 317 50.

Crédit Lyonnais 521 87 un peu hésitant.

Banque Ottomane repasse le cours de 600 et reste à 596 25.

Chemins Autrichiens 638 12.

Lombard 318 75.

Nord-Espagne assez soutenus 536 25.

Foncière Lyonnaise 320.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1884 95 »	Gaz de Lyon 1080 »
Communes 1879 448 »	Torre-Noire 150 »
Ville de Paris 1869 » »	Fond. de l'Indre 370 »
— 1871 396 75	Croissant 1312 50
de Marseille 345 50	Acier Marine 375 »
Consolides 1877 345 50	Franchise-Comté 125 »
— 1878 443 50	Lyon 220 »
— 1879 346 50	— 250 »
Forces anciennes 269 75	— 275 »
— nouvelles 369 75	— » »
Dombes anciennes » »	— » »
— nouvelles » »	— » »
Lombardes ant. 368 50	— » »
— nouvelles 369 75	— » »
Saragossa 317 »	— » »
Nord-Esp. 1 ^{re} hyp. 301 »	— » »
— 2 ^e hyp. 348 »	— » »
Portugaise 302 »	— » »
Suez 5 0/0 395 »	— » »
Raux 5 0/0 370 »	— » »
Omnibus-Tramw. 307 50	Tramways. » »

Bourse de Paris

3 0/0 français 78 80	Arab. esp. jouis. 137 »
3 0/0 amortissable 80 25	Foncière Lyon. 150 »
3 0/0 nouveau » »	Banque ottomane 595 »
4 1/2 0/0 (1883) 108 62	Banque autrichienne 475 »
5 0/0 italien 97 65	Banque hongroise 580 »
4 0/0 espagn. ext. 10 »	Lyon 220 »
5 0/0 turc » »	Autrichien 638 12
Kypr 5 0/0 (1877) 321 »	Lombard 318 75
Banque de France 5200 »	Saragossa 317 »
Crédit foncier 1303 »	Nord-Espagne 536 25
Crédit mobilier 247 »	Suez 395 »
Crédit Lyonnais 521 87	Consolid. à Londres 110 9 1/2

N° 88

L'AVENIR de Lyon

BON D'ACHAT

29 Novembre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le gérant, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 10

Nous apprenons avec plaisir la réunion prochaine des actionnaires de la société

LA FOURMI NATIONALE

24, Rue Mercière, Lyon

Société d'épargne en participation, pour l'achat en commun de valeurs à lots payables dans 100 mois. Ces titres sont achetés au cours de la Bourse, sans aucun frais pour les Sociétaires. Les fonds sont encaissés par le Ministère des Postes et versés au Comptoir d'Escompte de Paris, pour les convertir en obligations choisies par les Sociétaires. Ces dites Obligations y restent déposées jusqu'à la liquidation de chaque série de Cent mois, pour revenir à chaque Sociétaire, augmentées de leur plus value, des intérêts des coupons détachés et du partage des lots ainsi que quatre bons de CENT francs de l'Assurance financière échus à la Société.

Nous croyons que cette Société organisée sur des bases nouvelles est appelée à rendre de véritables services à la petite épargne.

A LOUER

PETITE PROPRIÉTÉ

Complètement close de murs composée de six pièces avec terrasses. Cette charmante habitation est située à la Cité. Pour les renseignements, s'adresser à M. Rive, 26, cours Lafayette, Lyon.

Régie et Vente d'Immeubles

A LOUER

Av. de Saxe

Une Maison

En totalité (angle)

Convientrait pour Comptoir avec chambres garnies

Loyer 1,200 francs

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2°

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

Epicerie Porte-pôt, grand magasin, occasion rare, loc. 350 fr. —

Prix 550 fr. (Terreaux).

Café-Comptoir Billard (Brotteaux), location 1,200 fr., rec. par jour 30 fr. p. 4,500, facilités.

Magasin de Coiffeur quartier riche, bénéfices réels, loc. 560 fr. p. 4,000 fr.

CIRE JAPONAISE

Pour Parquets,

Meubles, Marbres et Vernis

Donnant un beau brillant sans frottage à la brosse

durcit le bois qui conserve sa teinte

SANS BROSSER

donne aux meubles, marbres et vernis le lustre et l'aspect du neuf.

Dépôts : 2, rue Bourbon, — 23, rue Childebert, et principaux épiciers de la contrée.

A VENDRE

JOLIE PETITE CHIENNE

dix mois

Museau renard, couleur jaune clair

S'adresser : Avenue de Saxe, 199, à la Concierge.

MALADIES SECRÈTES

J'affirme la guérison radicale des maladies vénériennes les plus anciennes et les plus invétérées, ainsi que les rhumatismes les plus douloureux, par le traitement facile et surtout sans mercure, du docteur MAROLLES. Cabinet de 12 h. à 3 h. Gratuit le soir, de 7 à 8. Lyon, 19, rue Cuvier. Correspondance.

MODES

Gros et Détail

Mme CLEMENT

87, Grande-Côte, 87

SPECIALITÉ POUR DEUIL

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 62

Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSOUMATIONS DE PREMIER CHOIX

Tout le monde voudra voir les admirables peintures de cet Etablissement qui sont au premier de Chenu et Seignemartin, 10, célébrités lyonnaises.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal